AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C2088
FR0000037046-FS0851

17 décembre 2015

Déclaration de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MONTUPET S.A.

(Euronext Paris)

1- Par courrier reçu le 17 décembre 2015, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 décembre 2015, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société MONTUPET et détenir, indirectement, 437 777 actions[1] MONTUPET représentant autant de droits de vote, soit 4,06% du capital et 3,01% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
UBS Switzerland AG	311 269	2,89	311 269	2,14
UBS AG	126 508	1,17	126 508	0,87
UBS Group AG	**437 777**	**4,06**	**437 777**	**3,01**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MONTUPET hors marché.

2- Par courrier reçu le 17 décembre 2015, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 décembre 2015, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société MONTUPET et détenir, indirectement, 567 771 actions[3] MONTUPET représentant autant de droits de vote, soit 5,27% du capital et 3,91% des droits de vote de cette société[4], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
UBS Switzerland AG	441 263	4,09	441 263	3,04
UBS AG	126 508	1,17	126 508	0,87
UBS Group AG	**567 771**	**5,27**	**567 771**	**3,91**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions MONTUPET hors marché.

[1] Dont 421 661 actions MONTUPET détenues à titre de collatéral et 334 actions MONTUPET détenues par assimilation du fait de la conclusion d'un contrat de prêt de titres portant sur 334 actions, lesquelles actions peuvent être rappelées par le déclarant.
[2] Sur la base d'un capital composé de 10 782 769 actions représentant 14 532 250 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Dont 545 564 actions MONTUPET détenues à titre de collatéral et 420 actions MONTUPET détenues par assimilation du fait de la conclusion d'un contrat de prêt de titres portant sur 334 actions, lesquelles actions peuvent être rappelées par le déclarant.
[4] Sur la base d'un capital composé de 10 782 769 actions représentant 14 532 250 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.